

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**

de la trente-deuxième réunion spéciale tenue le 17 décembre 2008.

---

**RÉSOLUTION 2008-TU-CG-032-S-209**

Réaction de la Télé-université sur le rapport concernant l'intégration de la Télé-université à l'UQAM

---

ATTENDU les discussions, rencontres, rapports et consultations de 2001 à 2004 menés auprès des deux communautés universitaires dans le cadre du projet du rattachement de la Télé-université à l'Université du Québec à Montréal;

ATTENDU le Protocole de rattachement de la Télé-université à l'Université du Québec à Montréal adopté par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal le 18 mai 2004 (2004-A-12271) et par le conseil d'administration de la Télé-université le 8 juin 2004 (CA-113-751);

ATTENDU que le Protocole de rattachement constituait pour la Télé-université la considération essentielle et contenait les garanties qui l'ont amenée à consentir à l'abolition des lettres patentes de la Télé-université émises le 26 février 1992;

ATTENDU les lettres patentes supplémentaires (décret 464-2005) accordées à l'Université du Québec à Montréal le 18 mai 2005;

ATTENDU que le conseil de gestion de la Télé-université est chargé de l'élaboration des orientations stratégiques, de la planification budgétaire et du contrôle administratif de la Télé-université;

ATTENDU que dans les matières qui relèvent du mandat de la Télé-université, le conseil d'administration doit, avant de prendre une décision, demander au conseil de gestion de lui faire une recommandation;

ATTENDU la résolution de l'Université du Québec à Montréal (2005-A-12724) en date du 14 juin 2005 concernant la mise en œuvre du rattachement de la Télé-université à l'Université du Québec à Montréal, résolution par laquelle le conseil d'administration, entre autres, réaffirmait les engagements pris aux articles 5, 6.4, 7, 8, 10 et 11 du Protocole de rattachement;

ATTENDU la nomination le 20 mai 2008 par le recteur de l'Université du Québec à Montréal, d'un chargé de dossier, M<sup>e</sup> Pierre Brossard, ayant comme mandat, entre autres, « *d'établir la faisabilité d'une intégration satisfaisant les deux composantes ou, au besoin, des alternatives à la situation actuelle* »;

ATTENDU que si le rapport réaffirme l'importance de la formation à distance pour l'accomplissement de la mission universitaire de l'Université du Québec à Montréal et la valeur du modèle d'enseignement développé et pratiqué par la Télé-université, force est de constater que le scénario proposé pour l'intégration académique et administrative s'écarte radicalement de celui convenu avant le rattachement par les deux établissements dans le protocole adopté par les deux conseils d'administration et consigné dans les lettres patentes supplémentaires délivrées à l'Université du Québec à Montréal;

ATTENDU que la Télé-université et l'Université du Québec à Montréal, avec l'accord du gouvernement, avaient convenu de procéder au rattachement avec la garantie explicite de maintenir une entité particulière autonome dédiée à la formation à distance dans la ville de Québec;

ATTENDU les conclusions du rapport de M<sup>e</sup> Pierre Brossard malgré la volonté clairement exprimée de la Télé-université et de l'Université du Québec à Montréal dans le Protocole de rattachement, le règlement # 19 et confirmée dans les lettres patentes supplémentaires;

ATTENDU la recommandation du directeur général et du président du conseil de gestion;

Sur la proposition de M<sup>e</sup> Pierre Chagnon  
Appuyée par M. Noël Pépin

## **IL EST RÉSOLU**

- I DE CONSTATER que le rapport déposé par M<sup>e</sup> Pierre Brossard signale « la reconnaissance de l'expertise de la Télé-université », « ses avancées en matière de pédagogie universitaire et la recherche qui se fait sur la formation à distance » et du « leadership mondial de la Télé-université en matière de formation à distance ». Les membres du conseil de gestion sont d'avis que la mise en œuvre intégrale du scénario déposé par M<sup>e</sup> Brossard n'est pas propice à protéger, conformément au Protocole de rattachement intervenu entre les parties et les lettres patentes supplémentaires, la mission de la Télé-université et en assurer son développement au sein de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université du Québec;
- II DE DEMANDER au directeur général de convenir avec le recteur de l'Université du Québec à Montréal d'une démarche visant à protéger à la fois la mission de la Télé-université dans le rattachement et d'assurer un rattachement harmonieux de la Télé-université à l'Université du Québec à Montréal.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,

M<sup>e</sup> Pierre Le Gallais